
SSO
Rapport annuel
2017

Editorial

3

Faits marquants

7

Revue

11

Publications

13

**Les avantages du médecin-dentiste
membre de la SSO**

14

Finances

17

Comité central

18

Editorial

La nouvelle formule adoptée pour le rapport annuel de l'année dernière a suscité de nombreux compliments, raison pour laquelle nous avons décidé de la reconduire. Le document que vous tenez entre vos mains a pour ambition de présenter un condensé des principaux événements qui ont marqué l'exercice sous revue afin de vous permettre, chères consœurs, chers confrères, d'avoir une vue générale des activités de notre SSO. Comme à l'accoutumée, certains sujets ont déjà été traités dans INTERNUM ou le SWISS DENTAL JOURNAL SSO et discutés lors de la Conférence des présidents. Les délégués auront en outre la possibilité de poser des questions sur les rapports annuels des divers organes et commissions de la SSO lors de l'Assemblée des délégués.

Parmi les nombreux événements qui ont marqué l'année dernière, permettez-moi de mettre les suivants en exergue :

- La Convention relative au tarif dentaire révisé avec les assureurs sociaux fédéraux AA/AM/AI a pu être signée. Sa mise en œuvre à l'échelon technique est plus difficile que prévu. Cela dit, le barème mis en place par cette révision nous permet de nouveau de couvrir les charges des prestations que nous fournissons à la charge des assureurs sociaux et, ce qui est plus important encore, nous disposons de nouveau d'un catalogue de prestations qui reflète la médecine dentaire moderne.
- Au plan international, nous nous efforçons de mieux faire valoir nos points de vue au sein du Conseil des dentistes européens qui exerce une grande influence sur la législation médicale européenne. A ce jour, la SSO n'a qu'un statut de membre observateur sans droit de vote.
- En 2017, la discussion de l'intégration des chaînes dentaires dans la SSO a rebondi. D'une manière générale, force est de constater que le label SSO gagne en importance, car de plus en plus de médecins-dentistes qui exercent dans de grands cabinets ou des centres dentaires s'efforcent de s'affilier à la SSO, voire de garder leur statut de membre de la SSO là où ils sont menacés d'exclusion. Toutefois, le label SSO n'est un gage de qualité que si tous les membres de la SSO se soumettent au Code de déontologie, fondement d'une médecine dentaire éthique qui place le patient (et non les intérêts pécuniaires des investisseurs) au centre des préoccupations.
- La SSO a consacré beaucoup d'énergie et de moyens à la lutte contre la première initiative cantonale exigeant la mise en place d'une assurance dentaire obligatoire. Pour la SSO, la décision des Vaudois était très importante aussi du fait qu'elle va jouer un rôle important sur l'issue des initiatives semblables déposées dans les autres cantons romands et au Tessin. Toutes ces initiatives attaquent le principe éprouvé et vertueux de la limitation de la prise en charge solidaire des frais aux seules affections du système de la mastication dont les patients ne sont pas personnellement responsables, comme cela est déjà le cas avec la LAMal.
- Je remercie ici tout particulièrement Olivier Marmy pour son engagement infatigable en faveur de la défense de l'exercice libéral de notre profession. Grâce à son important réseau de relations constitué au cours de sa déjà longue carrière dans le domaine de la politique professionnelle, il est parvenu à ouvrir de nombreuses portes. Les contacts ainsi établis ont permis de faire entendre et valoir les arguments de la SSO et de forger des alliances bienvenues.



Christine Amrhein et Christoph Senn de la CPS cherchent à mieux comprendre la situation des jeunes médecins-dentistes au moyen d'une enquête.



Daniel Hösli, ancien commandant de la Patrouille Suisse, a abordé durant le congrès de la SSO la collaboration parfois délicate avec les représentants des autorités fédérales.



Les représentants de la SSO, de la Commission des tarifs médicaux LAA, de l'assurance invalidité et de l'assurance militaire ont signé la révision du tarif dentaire.

- La contribution exceptionnelle de solidarité décidée en 2016 nous a permis de financer la campagne de lutte. Vous aussi, chers membres, soyez remerciés ici pour votre geste de solidarité. Il n'en va pas seulement de la Suisse latine : si ces cantons devaient accepter l'instauration d'une assurance dentaire obligatoire, le mouvement ne manquerait pas de s'étendre au reste de la Suisse – les socialistes zurichoïses ont en effet déjà annoncé vouloir lancer une initiative allant dans le même sens.

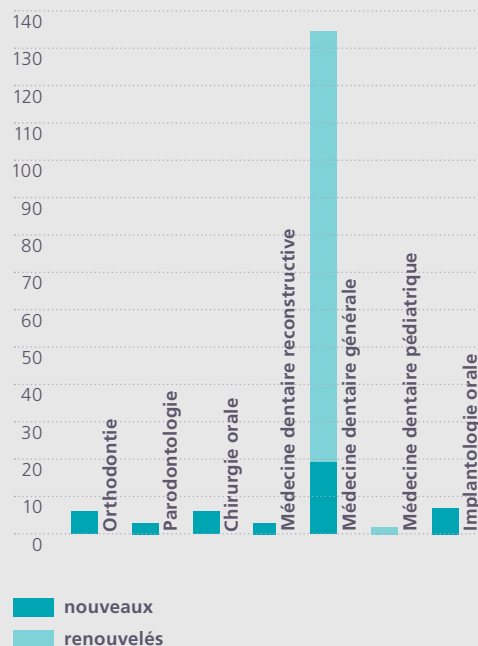
Comme c'est le cas chaque année, le rapport annuel est l'occasion pour le président de remercier tous ceux qui se sont investis pour la bonne marche de la SSO. Je me permets de commencer par mes collègues du Comité central qui contribuent à son bon fonctionnement en fournissant un travail considérable au prix de sacrifices consentis sur leur temps libre, leur vie de famille et la marche de leurs cabinets. Ma gratitude va également aux nombreuses consœurs et aux nombreux confrères qui, dans les sections, au sein des commissions ou en tant de représentants de la SSO, contribuent de façon importante – et souvent dans l'ombre – au succès de notre organisation professionnelle. Pour terminer, mais certainement pas parce qu'ils auraient moins de mérite, je remercie vivement Simon Gassmann, notre secrétaire général, et le Secrétariat de la SSO qu'il dirige ainsi que Marco Tackenberg et son équipe du Service de presse et d'information pour leur professionnalisme et l'appui précieux qu'ils nous ont apporté.

Beat Wäckerle, Dr méd. dent.,
président de la SSO

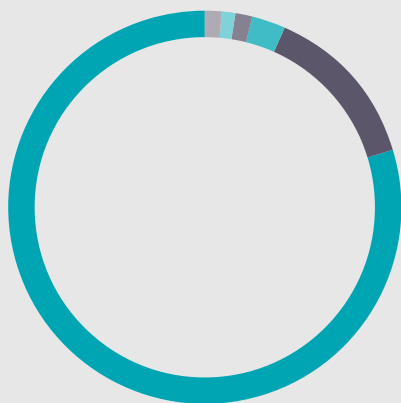


Près de 6700 boîtes à goûter (Znüni**box**), contenant une pomme et accompagnées d'un dépliant énumérant les aliments sains pour les dents, ont été distribuées par les monitrices dentaires scolaires aux élèves d'école obligatoire et enfantine en 2017.

Titres fédéraux de spécialiste et certificats SSO de formation postgrade



Répartition des frais dentaires 2015 par payeurs



- LAMal: 56 mio (1,4 %)
- LAA: 45 mio (1,1 %)
- AVS/AI: 63 mio (1,6 %)
- PC: 105 mio (2,6 %), dont AI 44 mio, AVS 61 mio
- Assureurs privés: 554 mio (13,8 %)
- Ménages: 3196 mio (79,5 %)

Tarif révisé

16

séances SSO d'introduction au tarif révisé ont eu lieu dans toute la Suisse avec plus de 3400 participants

12

infolettres

1

site Web répondant à 33 questions dans la rubrique FAQ

Plus de

3000

appels et 1000 courriels reçus au cours du dernier trimestre

Lutte contre l'étatisation de la médecine dentaire

La lutte contre l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire a marqué 2017. Le 4 mars 2018, les Vaudois ont rejeté une initiative demandant l'instauration d'une telle obligation dans leur canton. Les citoyens des autres cantons romands et du Tessin vont eux aussi devoir se rendre aux urnes pour se prononcer sur des interventions politiques poursuivant des buts semblables.

La SSO s'est catégoriquement opposée à l'initiative et a apporté son soutien à la campagne de lutte conduite par sa section vaudoise. Avec l'aide de leurs partenaires du comité «NON à une assurance dentaire obligatoire vaudoise», les médecins-dentistes sont parvenus à convaincre les citoyens vaudois qu'une assurance dentaire obligatoire aurait menacé le vertueux modèle de soins dentaires en place dans notre pays et entraîné une inutile augmentation des coûts.

Bien que l'initiative pour une assurance dentaire obligatoire ait été rejetée dans le canton de Vaud, le sujet reste inscrit à l'agenda politique. Les partis de gauche ont déposé des initiatives semblables dans six autres cantons. La SSO ne démobilise pas et poursuivra son effort politique en soutenant les campagnes de lutte de ses sections concernées.

Une assurance dentaire obligatoire ferait augmenter le coût global de la médecine dentaire et remettrait la liberté thérapeutique en cause. Elle induirait également une réduction des deniers publics investis dans la prévention. Et pourtant, c'est justement grâce à cette prévention que l'incidence de la carie chez les enfants a reculé de 90 % au cours des 50 dernières années.

Selon l'Office fédéral de la statistique, quelque 3,4 % de la population renoncent à des soins dentaires faute de moyens. Toutefois, les personnes exposées au risque de pauvreté peuvent aujourd'hui déjà prétendre à une aide financière pour leurs soins dentaires.

La population suisse se passe très bien de toute assurance dentaire obligatoire bien trop onéreuse. L'assistance financée au moyen de fonds publics doit cibler les situations insatisfaisantes, soit les pans de la population dont les moyens d'existence sont modestes, voire très modestes, et qui souffrent d'un déficit de formation.

Révision du tarif

Début mai, les représentants de la SSO et de la Commission des tarifs médicaux LAA, de l'assurance invalidité et de l'assurance militaire, ont signé la révision du tarif dentaire. Ils ont simultanément conclu la Convention tarifaire relative aux prestations de technique dentaire avec Swiss Dental Laboratories. Les positions tarifaires qui composent le catalogue des prestations révisé répondent de nouveau aux besoins d'une médecine dentaire moderne. Le modèle de coût de la structure tarifaire a été adapté à la réalité économique d'un cabinet dentaire d'aujourd'hui. La facture gagne ainsi en transparence. La nouvelle Convention tarifaire est entrée en vigueur, sans période transitoire, le 1^{er} janvier 2018. Grâce à l'engagement de la SSO, de nombreux cantons l'appliquent également dans le domaine des prestations complémentaires et de l'aide sociale.

Pour les prestations facturées aux assurances sociales (AA/AM/AI), soit quelque 2 à 3 % de l'ensemble des coûts annuels de la médecine dentaire, le nouveau calcul intègre une compensation partielle de l'augmentation des coûts à laquelle le cabinet dentaire a été exposé depuis 1994, année de l'entrée en vigueur de l'ancien tarif. Les prix facturés aux patients privés ne seront en revanche guère affectés par le tarif révisé, le DENTOTAR® en l'occurrence, car les médecins-dentistes les ont régulièrement adaptés au renchérissement.

Seize séances d'information ont eu lieu durant dans toutes les régions linguistiques et ont suscité un grand intérêt chez les médecins-dentistes de la SSO. Les membres ont été régulièrement tenus au courant de l'avancement de l'introduction du tarif grâce au site www.dentotar.ch et à une infolettre électronique.

Révision partielle de la loi sur les professions médicales

Les longs travaux de gestation de la révision partielle de la loi sur les professions médicales ont pris fin en 2017. Le débat politique autour de cette révision a été vif. La SSO et les autres associations des professions médicales ont enregistré quelques succès importants. Désormais, tous les médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens et vétérinaires en exercice doivent faire inscrire leurs diplômes et compétences linguistiques au registre des professions médicales. Les organisations professionnelles n'ont malheureusement pas eu gain de cause sur d'autres points. La SSO exigeait en effet qu'un niveau de langue C1 soit atteint pour pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer, mais l'Office fédéral de la santé publique a finalement opté pour le niveau inférieur B2. La balle est maintenant dans le camp des cantons, car l'octroi des autorisations d'exercer entre dans leur champ de compétences.



La Conférence des présidents facilite également l'échange entre les sociétés de discipline, les commissions et les sections.



Lors de la Conférence des présidents, le secrétaire général Simon Gassmann a informé l'auditoire au sujet de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).



La journée pour les cadres de la SSO a lieu tous les deux ans. Son but est de former les cadres exerçant leur mandat à titre accessoire à leurs responsabilités au sein de l'association.

Roger Naef, président de la section zurichoise, et l'intervenant partagent lors de la journée pour les cadres leurs expériences de gestion des associations et autres organisations à but non lucratif.



Lors d'un séminaire médias, les cadres de la SSO se sont exercés à parler devant une caméra.



Le congrès 2017 de la SSO, qui a tenu ses assises à Fribourg, a permis aux médecins-dentistes et aux représentants de la médecine dentaire universitaire et de l'industrie dentaire de se rencontrer.

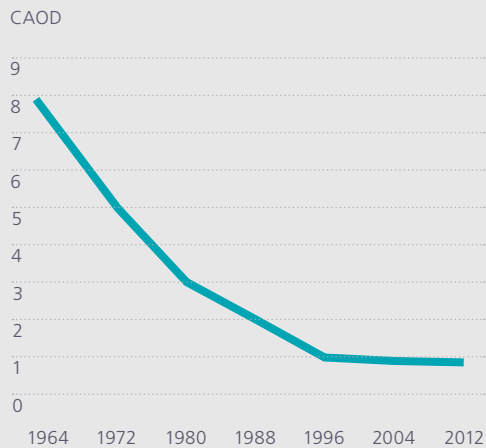


La SSO compte

5634

membres, dont 138 se sont
affiliés au cours de l'année 2017.

Evolution de la prévalence de la carie des dents définitives chez des élèves de 12 ans dans différents cantons et villes de Suisse (CAOD, moyenne)



Source: Unité d'épidémiologie orale de l'Université de Zurich



En 2017, une brosse à dents
au logo de la SSO a vu le jour.
C'est la petite attention
parfaite pour les patients.

62

sollicitations du Service de
presse et d'information de la SSO
par les médias.

53

annonces de diffusion et
revues de presse à l'attention
des cadres de la SSO.

438

mentions de la SSO dans la
presse écrite.

Assistante en prophylaxie dans les homes

Le personnel soignant des homes et des établissements médico-sociaux manque souvent de temps et de connaissances pour s'occuper correctement de l'hygiène bucco-dentaire de leurs résidents. Voilà pourquoi la SSO s'engage en faveur de la médecine dentaire gériatrique. L'Assemblée des délégués de la SSO a adopté en 2017 une modification du règlement relatif à l'activité de l'assistante dentaire en tant qu'assistante en prophylaxie (AP), afin de promouvoir une meilleure prise en charge des patients. Cette modification concerne en premier lieu les personnes atteintes de pathologies physiques ou mentales les empêchant de se brosser soigneusement les dents. Pour qu'une AP puisse être autonome dans les homes et intervenir sans la présence d'un médecin-dentiste, elle doit avoir suivi une formation complémentaire adéquate et être titulaire d'une autorisation délivrée par l'autorité sanitaire cantonale. Autres conditions à remplir, il faut que le médecin-dentiste ait posé une indication précise (triage préalable) et que l'institution concernée dispose de l'infrastructure nécessaire à la prise en charge des urgences médicales. L'AP n'est pas habilitée à effectuer des actes invasifs.

Adhésion à l'OdASanté / plan d'études cadre Hygiène dentaire ES

La SSO a rejoint l'organisation nationale faîtière du monde du travail en santé (OdASanté) en qualité de membre B. Cette adhésion a déjà porté ses fruits. Le plan de formation a été partiellement révisé en 2017 pour la filière de formation des hygiénistes dentaires ES. En tant que membre de l'OdASanté, la SSO est représentée à la Commission de développement compétente. L'enjeu de la révision partielle était de formuler le profil professionnel, les processus de travail et les compétences opérationnelles de façon compréhensible pour les profanes et néanmoins précise pour les professionnels.

Nouvelles directives relatives à l'usage de titres et qualités en médecine dentaire

Jusqu'ici, l'usage de titres, de diplômes et de grades universitaires en médecine dentaire n'était guère réglementé. Le Bureau pour la formation postgrade en médecine dentaire (BZW) a soumis un projet de standardisation à la Confédération, aux cantons, aux médecins-dentistes cantonaux, aux universités et aux sociétés de discipline, dont la version définitive est entrée en vigueur. Les directives du BZW relatives à l'usage de titres et qualités en médecine dentaire peuvent être consultées à l'adresse www.bzw-ss0.ch/fr/accueil.html.

Protection des données

La Commission des affaires économiques (CAE) a consacré beaucoup de temps à la protection des données. Les dossiers médicaux des patients requièrent une attention toute particulière, car, selon la loi, les données personnelles sur la santé sont des données sensibles. Un chiffrage est nécessaire lors de l'envoi électronique de telles données. La sécurité du transfert de données va encore prendre de l'importance avec l'introduction du dossier électronique du patient pour les prestations ambulatoires.

La SSO propose dorénavant une formule particulièrement avantageuse à l'intention exclusive de ses membres. La plateforme Health Info Net (HIN) leur permet de transférer des données de manière sécurisée et conforme aux exigences de la protection des données, quels que soient les matériels et logiciels mis en œuvre par les destinataires des informations envoyées.

Accréditation des formations postgrades

Invitée à une table ronde par la Commission des professions médicales (MEBEKO), chaque société de discipline proposant une formation postgrade de médecin-dentiste spécialiste a dû se soumettre à une audition conduite par l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) dans le cadre de l'accréditation 2018. Ces entretiens avaient pour but d'évaluer les filières de formation postgrade et le travail des sociétés de discipline sous l'angle de la formation des médecins-dentistes spécialistes. Le Conseil fédéral s'appuiera sur les résultats de ces échanges directs pour décider de l'accréditation des formations postgrades en question, pour formuler des recommandations ou pour fixer des charges.

Assistantes dentaires : révision totale du plan de formation

En 2020, un nouveau plan de formation et une nouvelle ordonnance vont entrer en vigueur pour les assistantes dentaires (AD). Le but de ces révisions est d'intégrer un grand nombre de nouvelles tâches du quotidien. Une étape importante de la révision totale a pu être finalisée en 2017. Epaulés par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), les médecins-dentistes et les AD ont établi un profil de qualification sur la base duquel un groupe de travail a élaboré le nouveau plan de formation structuré selon les compétences opérationnelles. Une fois contrôlé par la Confédération et les cantons, le plan de formation 2018 sera examiné en interne et entrera en vigueur en 2020.

Dosimétrie

Le Conseil fédéral a adapté l'ordonnance sur la radioprotection aux directives internationales, ce qui a des incidences sur la mesure des doses de radiation, la dosimétrie, dans les cabinets dentaires. Les salles dans lesquelles seules de petites installations de radiologie dentaire sont utilisées ne doivent plus faire l'objet d'une surveillance, c'est-à-dire que la dosimétrie n'y est plus nécessaire.

Les espaces dédiés à la téléradiographie, à l'orthopantomographie ou à la tomographie volumétrique numérisée et toutes les zones attenantes doivent être équipés d'appareils de contrôle. Le personnel qui se rend dans ces espaces au moins une fois par semaine est considéré comme exposé aux rayonnements et doit se soumettre à la dosimétrie.

Les reflets filmés du congrès de la SSO

La SSO a commandé un résumé filmé du congrès de la SSO à Fribourg. Une équipe de professionnels était présente sur place durant deux jours pour filmer et interviewer les visiteurs du congrès, les intervenants et les cadres de la SSO. Le résultat donne un bon aperçu de cette « réunion de classe » des médecins-dentistes de toute la Suisse et le film expose bien les raisons pour lesquelles il vaut la peine de participer au congrès de la SSO. L'expérience a porté ses fruits : à mi-octobre, plus de 3000 personnes avaient visionné le court-métrage sur le site Web de la SSO ou celui du SWISS DENTAL JOURNAL.

Action Santé buccale en Suisse

Depuis 2004, Action Santé buccale en Suisse mène des campagnes de prévention dont le but est de promouvoir la santé bucco-dentaire et d'améliorer les connaissances de la population en la matière. Cette action est patronnée par une communauté d'intérêts constituée de la Société suisse des médecins-dentistes SSO, de l'association professionnelle Swiss Dentals Hygienists et de la Recherche Elmex®. L'année passée, la communauté d'intérêts a pris la décision de transférer les actions limitées dans le temps vers un portail multimédia permanent consacré à la santé bucco-dentaire (www.mundgesund.ch). Le succès a été au rendez-vous : de septembre à décembre 2017, 60 000 personnes avaient déjà visité le portail.

INTERNUM

Il s'agit de la « feuille officielle » de la SSO qui rend compte de ses décisions et des activités de ses organes. Dans ses six parutions annuelles, INTERNUM aborde principalement des sujets ayant trait à la législation, à la politique professionnelle et à la gestion du cabinet dentaire.

SWISS DENTAL JOURNAL SSO

Organe de publication scientifique, le SWISS DENTAL JOURNAL (SDJ) publie des articles scientifiques, aborde des thèmes de la vie du cabinet dentaire et rend compte des activités de la SSO. En 2017, le SDJ a pu afficher la distinction Q-Publication de l'année. Lors d'une enquête en ligne effectuée au début de l'année, les lecteurs du SDJ ont reconnu son excellente qualité. Il est de loin le périodique le plus lu. Sa réputation et son contenu ont obtenu la mention « très bon ».

Polycopiés au format électronique

Les photocopiés publiés par la SSO pour la formation des assistantes dentaires seront bientôt proposés au format électronique. Une collaboration avec une plateforme spécialisée dans les supports didactiques est à l'étude, afin de garantir un haut niveau de qualité, mais aussi de protéger le copyright. Quelques photocopiés seront publiés au format électronique dans le cadre d'un projet pilote. Il s'agira de tester si les besoins des écoles et des apprenties sont satisfaits. La publication de tous les photocopiés au format électronique est prévue après la révision totale du plan de formation 2020.

Dépliant

En conduisant une campagne nationale de grande envergure, la SSO s'engage aux côtés de ses sections dans la lutte contre les interventions politiques visant à instaurer une assurance dentaire obligatoire dans certains cantons. Elle a, dans ce but, fait paraître un dépliant qui répond aux principales questions concernant ces interventions, tout en expliquant les avantages du modèle de soins dentaires en vigueur en Suisse.

DENTARENA

DENTARENA, la publication de la SSO à l'intention des jeunes médecins-dentistes, paraît avec une nouvelle mise en page depuis début 2017. Suite à une enquête menée l'année précédente auprès des lecteurs, le contenu du magazine a été intégralement revu. Il est mieux adapté au comportement de la jeune génération en matière de lecture. Le but de DENTARENA est aussi de présenter la SSO aux nouveaux médecins-dentistes et de susciter leur intérêt pour la politique professionnelle.

La SSO en ligne

www.sso.ch
www.swissdentaljournal.org
www.dentotar.ch
www.sso-stiftungen.ch
www.mundgesund.ch

SSO-Shop

Grâce à une offre très large, la boutique en ligne de la SSO soutient les membres au quotidien. Elle leur propose un grand nombre de publications, des contrats de travail, des articles promotionnels et des brochures à l'intention de leurs patients. Les badges nominatifs et les cartes « prochain rendez-vous » demeurent des articles très appréciés.

Les avantages du médecin-dentiste membre de la SSO

1

Les médecins-dentistes membres de la SSO sont enracinés dans la région et installés à long terme.

Les membres de la SSO s'engagent personnellement envers leurs patients. Il n'est pas rare qu'ils soignent des patients et les membres de leur famille durant de longues années. Vous êtes en droit d'attendre de votre médecin-dentiste SSO qu'il vous fournisse des soins personnalisés, adaptés à votre situation.

2

« Il vaut mieux prévenir que guérir » : votre médecin-dentiste SSO vous montre comment.

Des soins bucco-dentaires réguliers et méticuleux permettent d'éviter la plupart des affections dentaires. C'est pour cette raison que, depuis de nombreuses décennies, la SSO mise sur la prévention. Les membres de la SSO s'impliquent activement dans les soins dentaires scolaires pour apprendre aux enfants comment éviter les caries. Ainsi, les médecins-dentistes SSO contribuent à leur éviter des soins dentaires.

3

Les patients d'un âge avancé profitent de l'engagement de la SSO en faveur de la médecine dentaire gériatrique.

Pour les médecins-dentistes SSO, s'engager en faveur de la médecine dentaire gériatrique est un devoir déontologique. Ils contribuent aux soins dentaires dans les homes et EMS. Une bonne santé bucco-dentaire est essentielle pour la santé en général.

4

La SSO exige de ses membres qu'ils fassent preuve de transparence, en matière de soins comme en matière de coûts.

Vous êtes en droit d'attendre de votre médecin-dentiste SSO qu'il vous informe en toute transparence et de manière aisément compréhensible sur les soins, les risques connus, les options de traitement indiquées et ses notes d'honoraires. Il y est tenu en vertu du Code de déontologie de la SSO.

5

En cas de désaccord, vous pouvez vous adresser à une commission de conciliation médico-dentaire de la SSO.

Si vous deviez ne pas être d'accord avec un traitement ou une note d'honoraires, vous pouvez vous adresser à une commission de conciliation médico-dentaire de la SSO, après avoir cherché un arrangement avec votre médecin-dentiste et à condition que ce praticien soit membre de la SSO. Celle-ci vous conseillera. Les membres de la SSO sont tenus de se soumettre à l'examen de telles commissions. Si votre médecin-dentiste n'est pas membre de la SSO, vous n'avez en principe pas d'autre recours que de saisir la justice.

6

Les médecins-dentistes SSO travaillent selon des lignes directrices définies.

Les membres de la SSO disposent de leurs propres lignes directrices de qualité. Pour les médecins-dentistes SSO, elles constituent un outil de contrôle de qualité de leur propre travail. Les patients sont en droit d'attendre des soins de haute qualité de la part de leur médecin-dentiste SSO. A noter encore qu'il s'acquitte de ses obligations en matière de formation continue, soit d'au moins 80 heures par an.

7

Votre médecin-dentiste SSO respecte des normes d'hygiène très strictes.

Depuis de nombreuses années, la SSO et les autorités définissent ensemble les normes d'hygiène pour les cabinets dentaires de notre pays. La SSO informe ses membres sur la manière de les respecter.

8

La SSO investit dans la formation postgrade en médecine dentaire.

Les médecins-dentistes SSO peuvent obtenir un certificat SSO de formation postgrade dans presque toutes les disciplines de la médecine dentaire. Ces titres sont accessibles uniquement aux membres de la SSO. Décernés selon des normes très strictes, ils doivent être renouvelés tous les sept ans.

9

Les membres de la SSO se sont engagés à respecter le Code de déontologie de leur association professionnelle.

En devenant membre de la SSO, les médecins-dentistes s'engagent à se soumettre à des obligations qui dépassent le cadre légal. Ils y consentent dans l'intérêt d'un exercice de la médecine dentaire à un niveau éthique et professionnel très élevé.

10

La SSO est à vos côtés en cas d'urgence dentaire.

Une dent expulsée, une couronne fracturée, des douleurs dentaires violentes ? Cela peut aussi arriver durant la nuit ou le week-end. Que faire si votre médecin-dentiste n'est pas joignable ? Vous pouvez faire appel aux services des urgences des sections de la SSO. En situation d'urgence, les patients ont ainsi accès à des soins en dehors des heures d'ouverture usuelles des cabinets dentaires. Respectueux de la déontologie, le médecin-dentiste SSO se limite le cas échéant à traiter l'urgence.

Les avantages du médecin-dentiste membre de la SSO

Montrez à vos patients, mais aussi à un public plus large, pourquoi ils ont raison de faire confiance à un médecin-dentiste SSO. Vous pouvez tenir cette brochure à la disposition de vos patients dans un présentoir au cabinet ou la leur remettre personnellement. Vous pouvez la commander par lots de 50 exemplaires (en français, allemand ou italien).



La table ronde lors de la Conférence des présidents a été l'occasion pour Beat Wäckerle, Olivier Marmy et Peter Suter de s'entretenir sur la collaboration entre les médecins-dentistes cantonaux et la SSO.



Jean-Philippe Haesler, membre du Comité central, explique la révision tarifaire au cours d'un séminaire médias.



Simon Gassmann, secrétaire général de la SSO, en grande discussion avec des cadres de la SSO.

Finances

Comptes 2017

Grâce à l'évolution très favorable des marchés financiers, les comptes annuels 2017 ont été clôturés sur un excédent de charges de 88 853 francs. Ce montant correspond à 1,1 % de la totalité des charges de la SSO. L'écart par rapport à l'excédent de charges de 196 324 francs porté au budget 2017 peut être qualifié de réjouissant.

Budget 2018

Le budget 2018 s'inspire largement des chiffres de l'année précédente. L'excédent de charges budgétisé se monte à 170 088 francs, ce qui correspond à 2,3 % de la totalité des charges de la SSO.

Le Comité central remercie Marianne Ulrich et Simon Gassmann pour la bonne tenue de la comptabilité.

Comité central

Membres



Beat Wäckerle
président



Olivier Marmy
vice-président

Département
Information



Oliver Zeyer
vice-président

Département
Formation et qualité



Jean-Philippe Haesler

Département
Economie

En sa qualité de *primus inter pares*, le président représente le Comité et la SSO pour toutes les affaires importantes, en particulier auprès du public, des autorités et des organisations sœurs étrangères.

Les contacts avec les médias, les communiqués de presse et la communication externe et interne sont orchestrés par le Département Information. Ce dernier organise également les campagnes politiques de la SSO.

La médecine dentaire moderne a besoin de spécialistes. Les filières de formation postgrade sont développées conjointement par ce département et par le Bureau pour la formation postgrade en médecine dentaire (BZW) en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Ce département est compétent pour les questions juridiques et tarifaires et suit l'évolution du marché du travail. Les cours de formation continue de la SSO, les estimations de la valeur de cabinets et les commissions de conciliation médico-dentaires entrent également dans son champ d'activités.

Etats-majors de la SSO



Simon Gassmann
secrétaire général

Secrétariat de la SSO



Marco Tackenberg
porte-parole

Service de presse et
d'information de la SSO

Le Secrétariat de la SSO est compétent pour les questions juridiques et celles relevant de la politique professionnelle. Il publie également INTERNUM et organise les congrès de la SSO.

Répondre aux questions des médias, soigner les relations publiques et éditer les publications de la SSO relèvent de la compétence du Service de presse et d'information de la SSO.



Christoph Senn

Département
Santé et affaires sociales

Comme son nom l'indique, ce département s'occupe des objets en lien avec la politique de la santé et chapeaute des domaines tels que la médecine dentaire gériatrique, les soins dentaires scolaires, l'hygiène au cabinet dentaire ou la protection de l'environnement.



Marcel Cuendet

Département
Equipe du cabinet dentaire

Pour pouvoir bien fonctionner, le cabinet dentaire doit pouvoir s'appuyer sur une équipe bien rodée. Ce département non seulement contribue activement au développement des professions d'assistante dentaire et d'hygiéniste dentaire, mais définit également les perfectionnements qui conduisent à l'obtention des brevets d'assistante en prophylaxie et d'administratrice de cabinet.



Rainer Feddern
caissier

Département
Finances

Le caissier suit l'évolution des finances de la SSO et prépare les budgets. Le budget de la SSO est un important outil d'aide à la décision qui revêt une fonction d'orientation.

La SSO en bref

La Société suisse des médecins-dentistes SSO est l'organisation professionnelle des médecins-dentistes exerçant leur activité en Suisse ainsi que la société scientifique générale pour la médecine dentaire en Suisse. Représentante légitime des médecins-dentistes qui exercent en Suisse, elle veille à ce que ses membres respectent l'éthique professionnelle et le Code de déontologie.

Secrétariat de la SSO

Münzgraben 2, case postale, 3001 Berne
T 031 313 31 31, F 031 313 31 40
sekretariat@sso.ch

Service de presse et d'information de la SSO

Postgasse 19, case postale, 3000 Berne 8
T 031 310 20 80, F 031 310 20 82
info@sso.ch

www.sso.ch

